

# La Revue



# de la Terre

Revue de géopolitique sur les questions environnementales, d'économie et de développement durable.

Edito

Trimestriel Janvier / Mars 2013

Numéro 10

15 €

Avec sept milliards d'êtres humains, bientôt neuf, nous n'avons pas d'autre choix pour vivre bien que de vivre différemment : moins d'énergies fossiles, moins de minerais, plus d'intelligence collective, dans un partage raisonné des espaces et des ressources.

Je ne crois pas que notre pays et notre continent traversent seulement une "crise". Ce n'est pas un soubresaut économique ou une convulsion sociale auxquels nous faisons face : nous sommes en train de changer de monde.

Face à ces bouleversements, nous devons préparer le pays aux grands défis qui sont devant nous. Ces défis sont ceux qui nous engageront sur la voie d'un développement soutenable : ils sont économiques, sociaux et environnementaux.

La société que nous voulons pour nos enfants, nous la construisons aujourd'hui. Et cette construction ne peut méconnaître les révolutions technologiques, sociétales, et démocratiques qui secouent notre civilisation.

Nous devons cesser d'opposer l'économie à l'écologie, et la société humaine à son environnement naturel. Mettons l'écologie au service du progrès social et de la transformation de notre modèle de croissance.

Nous savons mesurer aujourd'hui les conséquences des choix industriels du siècle dernier sur l'environnement. A l'échelle locale, comme globale, ce constat doit nous orienter vers une appréhension nouvelle des effets de nos politiques de



Photo : assemblée nationale

développement sur les écosystèmes. Chaque jour il nous est rapporté un événement climatique extrême dont les conséquences sont désastreuses pour les régions touchées. Face à ces événements, la contrainte de réduction mondiale des

émissions de gaz à effet de serre se pose probablement avant même celle de la pénurie d'énergies fossiles. Il faut placer les décideurs, publics et privés, face à cette réalité, et proposer dès aujourd'hui les instruments de la transition, en particulier sur les questions énergétiques. Le débat national en cours nous donne l'opportunité de le faire.

Mais pour relancer notre économie, il faut aussi placer l'innovation et la recherche au service du citoyen, lui-même acteur de cette révolution. Le débat démocratique, par le choix qu'il permet, par l'ouverture aux autres qu'il propose, par la transparence qu'il impose, est essentiel au développement durable.

Et où mieux qu'au Parlement, cœur battant de la démocratie, ce message peut-il être porté et entendu ?

De quelle France voulons-nous pour les décennies qui viennent ? Voilà la question à laquelle nous devons répondre. Et vite.

**Claude Bartolone,**  
président de l'Assemblée nationale

**Explorama** par Bae, Bien U.



**Rencontre**  avec Mgr Barsi

**Volet entreprise**  avec Stanislas Pottier

**Billet d'Humeur**  de Catherine Tasca

**Réflexion**  avec Ahmed Abdel Latif

## Les pôles, sentinelles du climat à préserver et à mieux connaître

### Une contribution essentielle au climat, des espèces pleinement exploitées ou surexploitées

On l'oublie trop souvent, 60 à 70% de la photosynthèse du globe provient des océans, et plus précisément de l'activité planctonique. La qualité de cette photosynthèse, et par là même la captation de carbone, sont particulièrement liés à la santé des océans. Tout au long de la chaîne alimentaire, les pôles ont également été profondément affectés ces dernières années : qu'il s'agisse de pêche profonde ou du surpêche, en particulier dans l'Arctique, mais également de pollutions aux métaux lourds, aux plastiques visibles ou micro-plastiques, les menaces qui pèsent sur l'écosystème sont nombreuses. Sans compter les volontés de forage en grande profondeur, d'exploration des nodules polymétalliques ou de forage arctique qui reviennent à l'avant-garde des revendications des Etats, mais également directement des sociétés d'exploration ou des pétrolières.

#### Des équilibres géopolitiques différents

Face à ces enjeux, les deux pôles connaissent des situations géographiques et géopolitiques particulièrement différentes.

L'Antarctique est pionnier, encore sans égal à ce jour, du passage de sociétés humaines en concurrence vers des sociétés humaines en coopération, autour d'objectifs scientifiques communs, et d'une volonté de paix et de préservation. Signé en 1959, le traité sur l'Antarctique, signé le 1<sup>er</sup> décembre 1959 à Washington, sanctuarise toute la zone terrestre et maritime au-delà du 60° parallèle sud. Ce traité ne couvre néanmoins pas, nous y reviendrons, les zones de haute mer au-delà du 60<sup>ème</sup> parallèle. Signé en 1991, entré en vigueur en 1998, le protocole de Madrid complète la préservation environnementale de l'Antarctique, mais sans statuer définitivement sur la question d'une éventuelle exploitation commerciale des ressources à terme, notamment sur la haute mer.

L'Arctique ne bénéficie pour sa part d'aucun texte spécifique. Néanmoins, de par la présence de détroit et de hautes mers, l'application du traité de Montego Bay y a un caractère particulièrement stratégique. Un forum intergouvernemental, le Conseil Arctique, existe depuis 1996 et vise à mettre en place une gouvernance plus apaisée. Réunissant les pays riverains (Canada, Danemark - y compris Groenland et les îles Féroé, États-Unis, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Russie) ainsi que de nombreux pays observateurs,

celui-ci peine à devenir une véritable instance de gouvernance et se positionne plutôt en structure d'arbitrage entre les intérêts des différents pays, sans avoir encore pu démontrer une capacité à incarner l'intérêt général, notamment, social et environnemental.

Les deux zones, Arctique et Antarctique, se retrouvent néanmoins sur une problématique conjointe : le réchauffement climatique, tout comme la pression accrue sur les ressources halieutiques et les volontés de plus en plus fermement revendiquées d'exploitation des ressources fossiles, pétrole ou minéraux, font peser de graves menaces sur leur préservation et nécessitent une gouvernance apaisée. En parallèle, le réchauffement climatique rend chaque année la part terrestre des pôles plus congrue et augmente la part marine et sous-marine. L'Arctique voit en plus émerger de nouvelles revendications territoriales, en continuité de plaque océanique, qui rendraient la part de haute mer extrêmement limitée (on parle de 100 km<sup>2</sup> si il était donné satisfaction à toutes les revendications), aux profits de zones économiques exclusives (ZEE) qui laisseraient présager d'une gestion portée essentiellement sur l'exploitation des ressources, et d'un faible intérêt écologique.

#### Une nouvelle gouvernance à inventer, autour d'une connaissance accrue

Les 2 pôles possèdent en commun une curieuse spécificité : dans un monde fini

et en très grande partie connue, ils concentrent trois espaces qui nous sont encore relativement méconnus, notamment sur le plan scientifique : l'échelle planctonique (de la diatomée au phytoplancton), le monde des profondeurs et la vie polaire à proximité de la surface. Ainsi que des enjeux qui dépassent de loin la seule acception géographique des surfaces polaires, comme nous l'avons précisé précédemment. Une nouvelle gouvernance est donc à mettre en place, avec un triple objectif : permettre la connaissance scientifique en coopération des zones encore inexplorées, préserver les milieux et assurer à minima la persistance des cycles thermodynamiques (les courants) et biologiques (le plancton notamment) dans la lutte contre le changement climatique, voir encourager cette activité pour une captation progressive du carbone. Activité dont l'accumulation sur plusieurs millions d'années ont d'ailleurs permis la création de poche de pétrole par sédimentation, et que certains voudraient exploiter en conditions de sécurité précaire et en quelques années. Je ne pense personnellement pas qu'il s'agit de faire sur mesure pour chaque pôle un nouveau traité, spécifique, mais que nous devons plutôt utiliser les traités et conventions présentes et à venir pour que les pôles soient les enjeux prioritaires de mesures progressivement étendues à l'ensemble de la planète, des éléments précurseurs d'une nouvelle forme de gouvernance apaisée. Concrètement, que pouvons-nous faire ?

Via la gouvernance de la haute mer, réglementer non seulement la colonne d'eau mais également les fonds marins pour permettre une interaction sereine entre l'homme et son environnement. Via le développement des aires marines protégées, cibler prioritairement des aires à la richesse stratégique, proche de l'Arctique et de l'Antarctique, en préserver et en mettre en valeur la biodiversité. Mais aussi profiter des nouvelles possibilités ouvertes par le protocole de



Photo : DR

Les glaces polaires de l'arctique

Nagoya pour installer, notamment en Europe, des mécanismes comptables et financiers qui limitent drastiquement les subventions, aides directes et indirectes dommageables à la biodiversité, mettre en place des outils favorisant la reconquête de biodiversité, et également développer les démarches scientifiques permettant une meilleure compréhension du vivant. Enfin, nous devons éviter que l'Arctique, à la richesse planctonique et halieutique encore mal connue mais qui semble sans égal, ne se transforme en nouvel « eldorado » de la pêche prédatrice, ou champ de ruines pour la biodiversité. Si loin de toute activité humaine directe, que poissons et planctons sont affectés par les pollutions chimiques et plastiques, il ne faudrait pas en plus qu'ils deviennent sous la menace directe d'activités prédatrices mal contrôlées. Ce ne sont pas des mesures spécifiques aux pôles, mais dont la mise en œuvre prioritaire dans les pôles est d'une part facilitée par l'histoire et le contexte, mais également rendue nécessaire par l'urgence climatique et la nécessité de maintenir un fonctionnement viable des chaînes alimentaires marines et terrestres.

Cette approche connaît néanmoins quelques limites : la difficulté à réglementer

de manière sereine l'exploitation minière et pétrolière du sous-sol, les enjeux d'intervention face aux pollutions (accidentelles, d'exploitation, ou résultant du stockage en Arctique notamment d'armements ou de substances mal contrôlée), ainsi que les changements profonds d'équilibre géostratégiques, commerciaux et biologiques pouvant résulter de l'ouverture en Arctique de la route du nord, et de nouveaux territoires navigables en Antarctique.

Concernant la réglementation de l'exploitation minière et pétrolière, nous suggérons un principe commercial international, que l'Europe pourrait mettre en place de manière pionnière pour toute substance importée ou transformée sur son territoire, basé sur :

- Une couverture assurantielle sur la base de l'incidentologie réelle, déterminée de manière contradictoire sur le périmètre d'exploitation (géographique: 100 km, temporel : 20 ans) avec obligation d'assurer à minima 60% du risque auprès d'assureurs ou de réassureurs privés, non liés ni aux concepteurs, exploitants ou sous-traitants, ni aux Etats,
- L'obligation pour chaque exploitant ou explorateur de libérer, de manière linéaire sur 5 ans, une garantie financière égale à un an de production, destinée à financer par un fonds mutualisé, les conséquences d'éventuelles catastrophes, mais aussi la prévention des risques, l'indemnisation des victimes et la fin de vie. La consignation de ce fonds pouvant diminuer très rapidement dans le temps si l'exploitant démontre de manière contradictoire et prouvée sa performance environnementale,
- En complément, la création d'un fonds 1% fossile (1% du chiffre d'affaire de l'exploitant, versé trimestriellement), qui permettra de financer des travaux de prévention des risques et de réparation des milieux dégradés, mais aussi de financer des projets réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

Ce principe permet également partiellement d'apporter des solutions d'intervention face aux pollutions. Il nous semble important néanmoins de regarder avec attention la possibilité de mise en place d'une force coopérative de sauvetage des individus en mer, mais également de police environnementale

en zone Arctique et Antarctique, tout comme de mettre en place des programmes de remédiation afin de neutraliser et de permettre une fin de vie non létale pour le milieu aux armements chimique et nucléaires ainsi qu'aux substances toxiques qui ont été déversées, principalement en Arctique. Ce qui commence par une coopération internationale afin de les identifier, de les caractériser et de mettre en place des mesures d'urgence.

Que dire enfin des changements profonds d'équilibre géostratégiques, commerciaux et biologiques pouvant résulter de l'ouverture en Arctique de la route du nord, et de nouveaux territoires navigables en Antarctique ? Plus que jamais, une gouvernance apaisée, associant les générations présentes et attentive aux générations futures, y sera nécessaire. Elle devra nécessairement passer par une coopération accrue, une meilleure intégration de la société civile, et des mécanismes financiers et outils d'intervention à hauteur des enjeux. Mais cette gouvernance peut également apporter des contributions essentielles à la lutte contre le changement climatique, et démontrer qu'une logique de coopération permet une meilleure préservation des territoires comme la création d'équilibres économiques et sociétaux vertueux. Les enjeux sont de taille. Ils ne se limitent pas à l'Arctique ou à l'Antarctique, mais en disent long sur les capacités de nos sociétés à préserver un environnement sain pour assurer un futur serein. La conférence sur les Hautes Mer, prévue au CESE en avril 2013, puis l'Assemblée Générale des Nations Unies de 2014 sont deux événements essentiels pour contribuer à la mise en place de cette gouvernance, notamment via sa dimension maritime. Mais ce n'est que par une forte mobilisation de nos sociétés civiles, dans toutes leurs composantes, et la mise en place de modèles économiques et politiques innovants, que nous arriverons à donner aux pôles, cet autre monde du silence, toute la résonance et l'initiative dont ils ont besoin pour continuer à contribuer à la régulation de la planète et à la préservation de son alimentation... comme ils contribuent chaque jour à nous émerveiller. ■



**Nicolas Imbert** est Directeur Exécutif de Green Cross France et Territoires.

# La Revue de la Terre



de la Terre

Trimestriel

15 €



**La Revue de la Terre** est une revue de géopolitique sur les questions environnementales, d'économie et de développement durable. Elle s'adresse aux élus, médias, collectivités territoriales, industriels, PME et PMI dont la croissance s'envisage grâce à ce nouveau défi économique.

Son positionnement éditorial permet d'analyser les différents leviers des secteurs concernés, promouvoir les acteurs majeurs du développement durable et les initiatives qui le seront demain.

Si vous souhaitez vous **abonner**, ou recevoir des informations concernant **la Revue de la Terre**, veuillez marquer votre intérêt en nous contactant. Rendez-vous sur le nouveau site de la revue: [www.larevuedelaterre.com](http://www.larevuedelaterre.com)

L'abonnement annuel (**4 numéros**) pour cette publication, édition papier, est de **60 euros TTC**, pour la version électronique (fichier PDF à télécharger), est de **40 euros TTC**



**LA REVUE DE LA TERRE**

9, rue Lagrange

75005 Paris

Tél: 01 46 34 66.70

N° ISSN: 2116-8393

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION  
**Eric Bazin, George J. Gendelman.**

DIRECTRICE DE LA REDACTION  
**Sonia Henry**  
soniahenry@larevuedelaterre.com  
Tél: 00.33.1.46.34.66.70

CONSEILLER A LA REDACTION  
**Nicolas Imbert**

MISE EN PAGE **Fred Simon**  
www.fredgraphiste.com

SOCIETE EDITRICE  
La Revue de la Terre est éditée par l'association Edurable.

Revue imprimée sur RePrint DeLuxe, papier 60% recyclé fabriqué en France, certifié Ecolabel Européen (n°FR/011/003).

Calculez à votre tour les bénéfices environnementaux de vos imprimés grâce au calculateur environnemental sur [www.arjowigginsgraphic.com](http://www.arjowigginsgraphic.com)



**CA CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Le bon sens a de l'avenir



La Revue de la Terre est disponible en ligne [www.larevuedelaterre.com](http://www.larevuedelaterre.com)

**GROUPE MAURY**  
IMPRIMEUR

**l'imprimeur essentiel**

PARIS    PARIS sud-ouest    LOIRET    MILLAU    LOGNES    ALENÇON

